

12<sup>ème</sup> édition

# LES RONDDES VERTES de Petit-Bourg



23,24 et 25  
février

Laura Gueppois marraine et une invitée Perrine Clauzel

Vendredi 23 XCE 19h00 départ place Sarrault à Petit Bourg

Samedi 24 compétition école de vélo + cadets 8h30 plage de Viard

Dimanche 25 départ plage de Viard 7h30 Randonnée, TRAIL, VTT...

## POINTS DE VENTE :

Cycles CHOUNI - Le Moule • Intersport - Valkaners Gourbeyre  
Culture Vélo - Jarry • Gueppois sport - Petit Bourg • en ligne sur [lesportif.com](http://lesportif.com)



13  
ans

8€

13  
ans

12€

Sur place le dimanche 20€

Renseignements et inscriptions :

[acvpb@acvpb.org](mailto:acvpb@acvpb.org)

0590 955 490

Inscription en ligne : [www.acvpb.org](http://www.acvpb.org)



Ne pas jeter sur la voie publique  
L'impression 2023/01/16/16

# PRESENTATION

De la 12ème édition  
« DES RONDES VERTES »

Qui a lieu les 23, 24 et 25 février 2018.

A l'image du championnat de France 2017 de XCE en Bretagne, « <https://www.youtube.com/watch?v=q8v9-A6biY4> » , nous allons le vendredi soir créer une vraie animation dans le bourg, particulièrement sur la place Sarrault et sur le parking de l'office de tourisme. Notre habituelle « Ronde des ruelles » sera une compétition de XCE réservée aux juniors et plus (course de VTT par élimination, très explosive, très animée, départ par vague de 4, avec à l'arrivée 2 qualifiés et 2 éliminés).

La journée du samedi 24 février 2018 sera réservée aux plus jeunes avec le matin du trial et des jeux d'adresse et l'après-midi du cross-country. Ces compétitions auront lieu autour du village installé toute la journée sur la plage de Viard.

Le dimanche 25 février 2018 auront lieu les différentes randonnées: VTT, marche et trail.

Nous n'avons pas encore assez de cyclistes féminins en Guadeloupe, nous profiterons de la présence de Laura GUEPPOIS, marraine de cette édition, passionnée de vélo, championne de la Caraïbe en titre et de Perrine CLAUZEL, sélectionnée aux récents jeux de Rio, pour inciter les filles et les dames à prendre une licence.

# PRESENTATION DE LA RONDE DES RUELLES

Vendredi 23 février 2018

**Type de manifestation :** compétition de VTT cross-country éliminatoire (XCE) sur une boucle de moins de 1 km, des manches de 4 coureurs de 8<sup>ème</sup> de finale à la finale

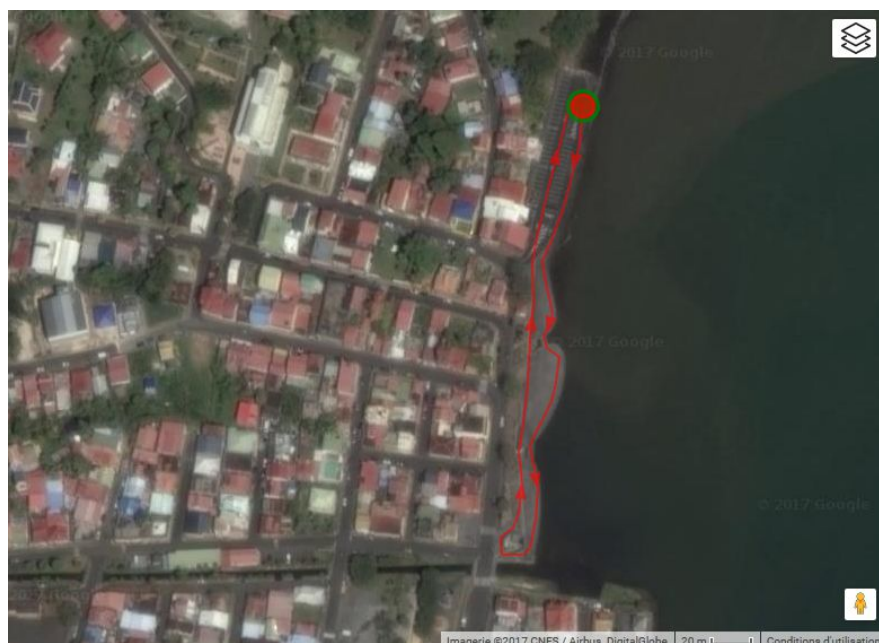
**Catégories concernées :** de juniors à masters

**Lieu :** place SARRAULT

**Horaires :** de 19 heures chrono individuel pour composer les poules, puis manches d'élimination de 16<sup>ème</sup> ou 8<sup>ème</sup> jusqu'à la finale.

**Itinéraire :** Place SARRAULT et parking de l'office du tourisme de Petit-Bourg

**Plan du circuit :**



Inscription au comité jusqu'au jeudi 22 février 2018, tarif 5€

Accueil des pilotes et émargement à partir de 18h30 à l'office de tourisme de Petit-Bourg, route de Bélair

RECOMPENSES XCE DU VENDREDI		
	Hommes	Dames
1	60 €	60 €
2	50 €	50 €
3	40 €	40 €
4	30 €	30 €
5	20 €	
6	10 €	
TOTAL	210 €	180 €

1 trophée

1 trophée

## COMPETITIONS DU SAMEDI 24-02-2018

**Type de manifestation :** compétition entre écoles de VTT sur un site fermé (terrain de foot et les abords de la plage de Viard).

**Catégories concernées :** de préclicenciés à cadets

Lieu : plage de Viard

**Horaires manche TRIAL :** de 8h 30 à 11 h30 La compétition de trial va s'organiser comme le prévoit le règlement du TFJV pour les catégories benjamins, minimes et cadets. Il y aura 3 zones de 6 portes chacune avec des obstacles naturels et artificiels. (Les obstacles naturels et peut être quelques artificiels seront présents à partir du mercredi 21/02/2018, mais les portes ne seront pas placées. Les pupilles vont passer sur une zone de Benjamins plus 2 zones de segments (ancien règlement TFJV). Les préclicenciés et les poussins auront eux aussi 3 zones de segment.

**Horaires manche cross-country:** de 14h30 à 17h30

**Parcours :** des Boucles de 500 à 1500 m environ sur le terrain de foot et les abords de la plage.

**Plan :**



**Les caractéristiques seront affichées sur le site le samedi matin**

**A l'issue des 2 manches, il sera établi un classement général individuel et un classement par équipe**

## Grille des points

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Points	50	41	34	29	24	20	17	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0

RECOMPENSES CLASSEMENT INDIVIDUEL A L'ISSUE DES 2 MANCHES (TRIAL et XC)												
	Préli G	préli F	pous G	pous F	pup G	pup F	benj G	benj F	min G	min F	cadet G	cadet F
1	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe
2	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe
3	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe
4	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille
5	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille
6	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille	médaille

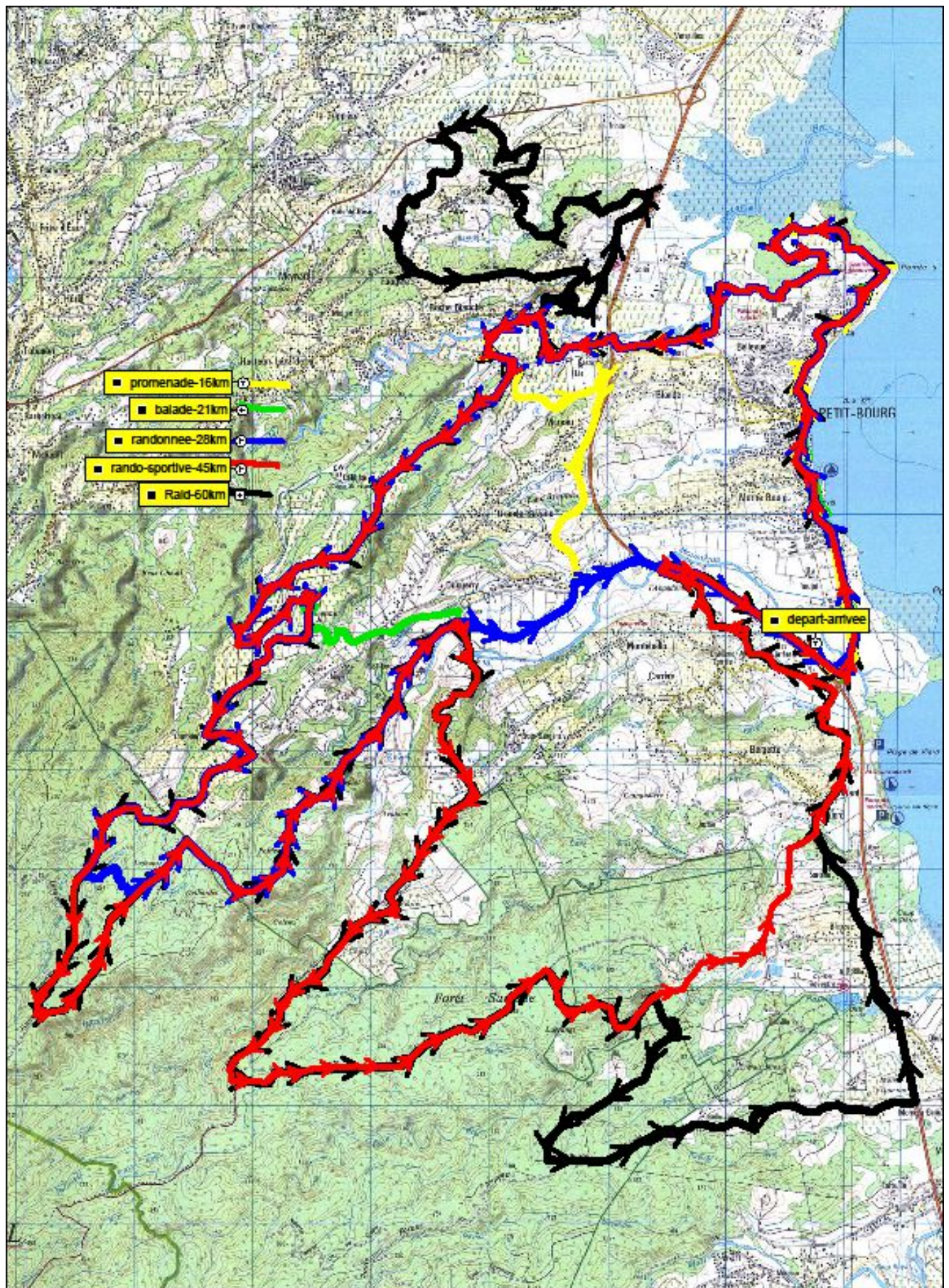
RECOMPENSES CLASSEMENT PAR EQUIPE A L'ISSUE DES 2 MANCHES (TRIAL et XC)
---

- 1<sup>ère</sup> équipe 1 TROPHEE
- 2<sup>ème</sup> équipe 1 TROPHEE
- 3<sup>ème</sup> équipe 1 TROPHEE

1 PETIT TROPHEE pour toutes les équipes présentes

Inscription au comité jusqu'au jeudi 22 février 2018, tarif 5€

# PRESENTATION DES CIRCUITS DU DIMANCHE



# PRESENTATION DES FORMULES

## SIX FORMULES AU CHOIX le dimanche

*en fonction du niveau et de l'âge*

- **mini rando: animation réservée aux enfants de 5 ans et moins**
  
- **la formule promenade :16 km conseillée aux marcheurs et jeunes vététistes débutants encadrés**
  
- **la formule balade: circuit de 21Km avec un dénivelé positif de 200m. Conseiller aux marcheurs confirmés et aux jeunes vététistes de 9 à 12 ans accompagnés**
  
- **la formule randonnée: circuit de 28 Km avec un dénivelé positif de 390m. Conseillé aux spécialistes de trail (certificat médical) et aux vététistes de 13 ans et plus**
  
- **la formule rando sportive: circuit de 45 Km avec un dénivelé positif de 770m. Conseillé aux vététistes de 15 ans et plus, licence ou certificat médical exigé.**
  
- **la formule raid : circuit de 60Km avec un dénivelé positif de 1170m. Conseillé aux vététistes confirmés de 17 ans et plus, licence ou certificat médical exigé**

## RAVITAILLEMENT

- sur les circuits : liquide: eaux et boissons sucrées; solide : des fruits et des produits locaux (canne, banane, melon, pastèque .....) les participants pourront se ravitailler au départ et sur 4 à 5 points sur les circuits.
  
- à l'arrivée : tous les participants seront conviés à déguster un repas chaud

# Règlements

## PREAMBULE

L'ACVPB organise « LES RONDES VERTES » manifestation de masse, sportive et éco touristique ouverte à la marche et au VTT. Son règlement général est celui de la Fédération Française de Cyclisme (VTT) bien connu par les licenciés FFC. Nous rappelons ici quelques points spécifiques. C'est une manifestation qui tend vers le label « Rando d'or » de la FFC, (l'engagement à l'épreuve vaut acceptation de ce règlement).

### Règlement de la ronde des ruelles du vendredi 23/02/2018

Le vendredi 23 février 2018 de 19h à 21h l'ACVPB organise une compétition de VTT cross-country éliminatoire ouverte aux licenciés de la catégorie junior homme et femme à la catégorie Master. <https://www.fcc.fr/wp-content/uploads/2014/03/REGLEMENT-VTT-COUBE-FRANCE-XCE-2017.pdf>. Elle se déroule sur un circuit fermé sur la place Sarraut et le parking de l'office du tourisme de Petit-Bourg.

### Règlement de la compétition école de vélo du samedi 24/02/2018:

Elle se déroule sur le terrain de foot et la plage de Viard (espace sécurisé et non ouvert à la circulation), pendant toute la journée de 8h30 à 11h30 du trial (maniabilité, équilibre, franchissement d'obstacle), puis de 14h30 à 17h30 compétition de VTT cross-country

Catégories : concernées de prélicenciés à cadets. Règlement FFC

### Règlement des randonnées du dimanche 25/12/2018 :

#### ART. 1 : PARTICULARITES

« Les RONDES VERTES » offre aux participants 5 circuits sur un site naturel. Le parcours le plus facile (la promenade 18 km environ) peut être parcouru par tous, le parcours le plus difficile (Raid 60 km environ) est réservé aux pratiquants entraînés et possédant une bonne technique de pilotage. Cette épreuve suscite le rêve et l'aventure par sa beauté, son esthétique, ses *difficultés* et son particularisme.

#### ART. 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire chez GUEPPOIS SPORT rue SCHOELCHER 97170 Petit-Bourg, les dernières inscriptions et retrait de dossard au PC de l'organisation le samedi 24 FEVRIER 2018 à Petit-Bourg. Pas d'inscription le dimanche matin

L'épreuve est ouverte à tous mais l'organisation conseille toutefois aux participants de s'inscrire dans la formule correspondant à leur niveau

Pour la marche : - Formule Promenade (vert) 16 km enfants de 12 à 16 ans et débutants  
- Formule balade (vert foncé) 21 km pour les confirmés

Pour le trail : - Formule randonnée (Bleu) 28 km pour des spécialistes de trail

Pour le VTT : - Formule promenade (Vert) 16km : enfants de 7 à 10 ans accompagnés ou en famille et les débutants  
- Formule balade (vert foncé) 21 km : enfants de 9 à 12 ans accompagnés ou en famille et les débutants  
- Formule randonnée (Bleu) 28 km : enfants de 13 ans et plus et les pratiquants occasionnels  
- Formule rando sportive (Rouge) 45km : jeunes de 15 ans et plus et les pratiquants confirmés, licence ou certificat médical obligatoire.  
- Formule Raid (Noir) 60 km : jeunes de plus de 17 ans et les pratiquants confirmés, licence ou certificat médical obligatoire.

#### ART. 3 : OBLIGATIONS

Tout participant est tenu de respecter le code de la route, de rouler à droite sur les portions de route, de rester fair-play en toute circonstance et de ne pas jeter ses déchets. Chaque participant doit avoir sa propre assurance pour les dommages corporels et matériels. Le port du casque à coque rigide, jugulaire serrée est obligatoire sur la ligne de départ et durant tout le parcours. La plaque de guidon et le dossard doivent être visibles en permanence. L'organisateur conseille à chaque participant de se munir de son sac à ravitaillement avant le départ (il y aura 5 points de ravitaillement sur les circuits).

#### ART. 4 : RESPONSABILITE

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel. Tous les participants inscrits à la randonnée sportive ou au raid devront présenter une licence ou un certificat médical autorisant la pratique du vélo. Les non licenciés qui n'ont pas d'assurance responsabilité civile peuvent souscrire une licence VTT d'un jour tarif : 10 € ou une assurance marche de 5€

#### ART. 5 : ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'empêchement majeur, les épreuves seront annulées, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 50 % conservé par l'organisation pour les frais de dossiers.

#### ART. 6 : DROIT D'IMAGE :

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la 11ème édition « DES RONDES VERTES » ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux RONDES VERTES, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### ART. 7 : DESISTEMENT OU ABSENCE

Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions pour tout désistement après le 24/02/2018.

Les participants absents au départ, pour quelque raison que ce soit, ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription.

#### ART. 8 : BALISAGE DES CIRCUITS

Tous les circuits seront balisés à l'aide de la signalisation normalisée de la FFC (voir affichage au départ)

#### ART. 9 : SECURITE

La manifestation sera couverte par 2 ambulances et des secouristes, les pompiers de Petit-Bourg seront alertés. Des signaleurs et la police municipale vont assurer la protection des participants dans les carrefours présentant un danger. Le temps limite de passage au niveau du dernier ravitaillement de Blonzac est fixé à 5 heures après l'heure de départ, au delà, tout participant sera contraint de rentrer directement.

#### ART. 10: CONTROLE DU KILOMETRAGE

Tout le long du parcours il peut y avoir des balises avec des numéros, munies d'une pince, d'une part et chaque participant aura d'autre part une fiche avec des cases. Il aura à pincer la case correspondante lors de son passage devant chaque balise, à son arrivée il remettra la fiche au juge d'arrivée qui confirmera ou pas le parcours effectué.

#### ART. 11 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pas de classement à l'arrivée mais les participants peuvent avoir leur temps de parcours en fonction du circuit effectué.

En fonction des dons offerts par les partenaires, des récompenses seront remises à partir d'un tirage au sort.

Contacts : Gueppois Sport Tel/Fax 0590 95 54 90, port: 0690 36 18 23; site: <http://acvpb.org> ; Email : [acvpb@acvpb.org](mailto:acvpb@acvpb.org)